

**Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses des paramètres physico-chimiques et microbiologiques du contrôle sanitaire des eaux**  
**Portée détaillée des agréments**

(Référence: Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	CARSO-LSEHL Site de Dechy
Adresse du laboratoire	ZAC du Luc 59187 DECHY
Date de début de validité de l'agrément	01/02/2025
Date de fin de validité de l'agrément	31/01/2030
Date de mise à jour de la portée	/

<b>Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles</b>	
<i>A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
A-1 - Prélèvements	-
A-2 - Paramètres analysés sur site	-
B - Analyses microbiologiques	Agréé
<i>C - Analyses chimiques</i>	
C-1 - Analyses physico-chimiques	-
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	-
C-6 - Analyses chimiques spécifiques des eaux souterraines	-
<i>E - Analyses complémentaires</i>	
E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-2 - Analyses chimiques complémentaires	-
E-4 - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées	-
E-4 bis - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées, pour les matrices dites atypiques	-
<b>Analyses des eaux de piscine et de baignade</b>	
<i>F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
F-1 - Prélèvements	-
F-2 - Paramètres analysés sur site	-
F-2.1 - Pour les eaux de piscine	-
F-2.2 - Pour les eaux de baignade	-
G - Analyses microbiologiques de base	Agréé

<b>H - Analyses physico-chimiques de base</b>	
H-1 - Pour les eaux de piscine	-
H-2 - Pour les eaux de baignade	-
<b>I - Analyses complémentaires</b>	
I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
I-2 - Analyses chimiques complémentaires	-
<b>Analyses des eaux minérales naturelles</b>	
<b>J - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</b>	
J-1 - Prélèvements	-
J-2 - Paramètres analysés sur site	-
J-2 bis - Paramètres analysés sur site, pour les eaux dites atypiques	-
K - Analyses microbiologiques	Agréé
<b>L - Analyses chimiques</b>	
L-1 - Analyses physico-chimiques	-
L-1 bis - Analyses physico-chimiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
L-2 bis - Analyses chimiques - Micropolluants organiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
L-3 bis - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires, pour les eaux dites atypiques	-
L-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
L-4 bis - Analyses chimiques - Composés minéraux, pour les eaux dites atypiques	-
<b>N - Analyses complémentaires</b>	
N-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
N-2 - Analyses physico-chimiques complémentaires	-
N-2 bis - Analyses physico-chimiques complémentaires, pour les eaux dites atypiques	-

## E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

*Legionella spp*

## I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

*Legionella spp*

Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs

## N-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

*Legionella pneumophila*

*Legionella spp*

Staphylocoques pathogènes



Matthieu SCHULER  
Directeur général délégué  
en charge du Pôle Sciences pour l'Expertise